



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 28 b) de la liste préliminaire*

**Développement social: développement social,
y compris les questions relatives à la situation sociale
dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées,
aux personnes handicapées et à la famille**

Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 68/131 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2013, portant sur la promotion de l'intégration sociale par l'inclusion sociale. Il s'appuie sur les conclusions de quatre rapports antérieurs sur l'intégration sociale et rend compte des efforts des pays et des initiatives des organismes des Nations Unies visant à promouvoir la participation citoyenne, sociale, économique et politique de ceux qui sont vulnérables ou marginalisés du fait de leur appartenance à un groupe donné ou de leur situation.

* A/70/50.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Approches régionales de l'intégration sociale	4
III. Mesures d'intégration sociale prises au niveau national	8
A. Promouvoir la participation active à la vie citoyenne, sociale, économique et politique	8
B. Réduire les inégalités	13
C. Institutions nationales œuvrant pour l'inclusion sociale et l'intégration sociale	15
IV. Initiatives du système des Nations Unies	17
V. Conclusions et recommandations	20
A. Conclusions	20
B. Recommandations	22

I. Introduction

1. Lors du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995, la communauté internationale a reconnu l'importance de l'intégration sociale et a décidé d'œuvrer pour l'instauration d'une société pour tous, au sein de laquelle tous pourront exercer pleinement leurs droits et responsabilités et apporter une contribution à la société dans des conditions d'égalité.

2. Vingt ans plus tard, l'objectif de l'instauration d'une société ouverte à tous est encore très loin d'être atteint car nombreux sont encore ceux qui ne peuvent participer pleinement à la vie citoyenne, politique, sociale et économique de leur pays. Beaucoup restent exclus en raison de leur sexe, leur âge, leur race, leur caste, leur origine ethnique, leur handicap ou autres caractéristiques et, de ce fait, accèdent difficilement et à un niveau plus bas que les autres aux services de santé, à l'éducation et à l'emploi. C'est pourquoi l'exclusion sociale continue de faire gravement obstacle à la réalisation des objectifs du développement.

3. Néanmoins, il est encourageant de constater que le monde entier reconnaît progressivement que des politiques et des programmes spécialement adaptés ont une incidence positive sur l'inclusion sociale, en particulier pour les groupes exclus.¹

4. Le présent rapport est le cinquième d'une série consacrée à l'inclusion sociale, à l'intégration sociale et à la cohésion sociale. Il donne suite aux conclusions des rapports précédents, qui ont expliqué en détail la genèse de ces concepts tout en mettant l'accent sur les stratégies pratiques visant à les appuyer.² Le rapport le plus récent (A/68/169), publié en 2013, a passé en revue les faits nouveaux relatifs à la protection sociale, à l'éducation, à la mise en place des institutions et à la cohérence des politiques, en tant que stratégies permettant l'intégration sociale.

5. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 68/131 de l'Assemblée générale, qui a notamment souligné que les États Membres devraient s'employer en priorité à créer une « société pour tous » fondée sur le respect de tous les droits de l'homme et le principe de l'égalité des personnes, l'accès aux services sociaux de base et la promotion de la participation active de tous les membres de la société, en particulier ceux qui sont vulnérables ou marginalisés du fait de leur appartenance à un groupe donné ou de leur situation, à tous les aspects de la vie, y compris les activités civiques, sociales, économiques et politiques, et à la prise de décisions. La deuxième section du rapport donne un aperçu des approches régionales de l'intégration sociale. La troisième section présente un compte rendu des récentes mesures prises sur le plan national pour promouvoir la participation aux activités civiques, sociales, économiques et politiques des personnes vulnérables ou marginalisées du fait de leur appartenance à un groupe donné ou de leur situation. La participation peut notamment prendre les formes suivantes: participation économique par l'emploi; participation à la conception des politiques générales et à la prestation de services; participation des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées; accès aux services et à la protection sociale; implication dans l'aménagement urbain et l'élaboration des budgets municipaux.

¹ Voir Banque mondiale, « *L'inclusion sociale: Nécessaire fondation pour une prospérité partagée* ». (Washington, 2013).

² Rapports précédents: E/CN.5/2009/2, E/CN.5/2010/2, E/CN.5/2011/2 et A/68/169.

6. La quatrième section porte sur les efforts déployés sur le plan national pour réduire les inégalités grâce à la lutte contre la discrimination, à la réduction de la pauvreté et à l'éducation, ainsi qu'à des dispositions institutionnelles propres à faciliter l'inclusion sociale et l'intégration sociale.

7. Les informations par pays présentées dans le rapport sont fondées sur les réponses des États Membres à la note verbale transmise par le Secrétariat en février 2015 en vertu de la résolution 68/131 de l'Assemblée générale. Le Secrétariat a reçu en tout dix réponses provenant des gouvernements des pays suivants: Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bulgarie, États-Unis d'Amérique, Lituanie, Maroc, Mexique, Pérou, République dominicaine et Roumanie.

8. La cinquième section du rapport passe en revue les activités menées par les organismes des Nations Unies pour favoriser l'intégration sociale. La dernière section présente plusieurs conclusions et offre des recommandations visant à promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale.

II. Approches régionales de l'intégration sociale

9. Bien que les approches régionales de l'inclusion, de l'intégration et de la cohésion sociales diffèrent quant à leur portée et leur application, l'amélioration de l'accès aux services de base, à la protection sociale et à l'emploi est toujours au cœur de la promotion de l'inclusion sociale dans la plupart des régions. Des mesures spéciales visant à réduire les inégalités et à améliorer la situation des groupes vulnérables, notamment en modifiant la législation de manière à rendre illégales différentes formes de discrimination, font également partie des mesures générales d'intégration sociale prises dans de nombreuses régions du monde.

10. L'accès à l'éducation, aux soins de santé, au logement et à l'égalité devant la loi tient une place fondamentale dans l'intégration sociale en Afrique en vertu de la Position africaine commune sur l'intégration sociale, adoptée par la Conférence des ministres des États membres de l'Union africaine en charge du développement social à sa première session, tenue à Windhoek du 27 au 31 octobre 2008. La Position africaine commune invite les États membres à élaborer des politiques socioéconomiques complètes, à améliorer la coordination du secteur public afin de remédier au caractère fragmentaire et ponctuel des programmes adoptés pour relever les défis sociaux, à gouverner de manière plus démocratique et à mieux respecter les droits de l'homme, et à faciliter l'implication des organisations de la société civile dans la conception et la mise en œuvre des programmes et des politiques.

11. L'inclusion sociale et économique des personnes âgées a récemment fait l'objet d'une attention particulière en Afrique. La Conférence des ministres des États membres de l'Union africaine en charge du développement social a soumis à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, pour adoption et signature, un projet de protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples³ relatif aux droits des personnes âgées en Afrique. Les articles du protocole portent notamment sur l'élimination de la discrimination à l'égard des personnes âgées, l'accès à la justice et l'égalité de la protection devant la loi, le droit de prendre des décisions, la protection contre les mauvais traitements

³ Nations Unies – *Recueil des Traités* vol. 1520, n° 26363.

et les pratiques traditionnelles nocives, la prise en charge et l'accompagnement et sur l'accès à la santé, aux services d'éducation et au crédit.

12. Les régions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) considèrent que la protection sociale est déterminante pour la réalisation de l'intégration sociale. Il ressort d'une récente analyse des diverses formes d'inégalité et chaînes d'inégalités en Asie et dans le Pacifique que, puisque la croissance reposant uniquement sur les forces du marché n'a pas suffi pour mener à un développement inclusif et durable, l'amélioration de la protection sociale peut constituer une mesure efficace de réduction des inégalités et contribuer à l'intégration sociale.⁴

13. Dans la région de la CESAP, la protection sociale est considérée comme un outil d'intégration sociale dans la mesure où elle contribue à la stabilité sociale et politique à l'intérieur des pays,⁵ alors que l'inégalité est un obstacle à l'intégration de la croissance économique, à l'inclusion sociale et à la viabilité du point de vue écologique. En dépit de cette interprétation commune, les inégalités de revenu et d'accès aux soins de santé et à l'éducation restent fréquentes dans la région.

14. En particulier, il existe toujours des poches de pauvreté en matière d'accès aux services sociaux dans plusieurs pays de la région, où les services de soins de santé et l'éducation sont moins accessibles aux groupes à faible revenu qu'à ceux qui ont un revenu élevé. Élargir l'accès aux services et à la protection sociale est une mesure que les pays de la région peuvent prendre pour s'attaquer aux inégalités et faire progresser l'inclusion sociale.⁶

15. La CESAO souligne que, pour combattre la pauvreté et promouvoir l'équité, l'égalité et les droits de l'homme, la protection sociale devrait être insérée dans la trame d'une politique sociale participative, inclusive et complète.⁷ Les États membres de la CESAO utilisent un certain nombre de cadres de participation pour l'élaboration de politiques publiques, dont une politique en matière de protection sociale. Par exemple, les gouvernements de la région ont mis en place des observatoires des questions sociales qui regroupent des organisations de la société civile et des professeurs d'université et facilitent l'élaboration de politiques fondées sur des données socioéconomiques.⁷

16. Dans toute la région, l'accès aux services de protection sociale est considéré comme la garantie d'un partage plus équitable des fruits du progrès économique. Bien que les pays arabes aient tous mis en place des régimes de protection sociale d'une forme ou d'une autre, ceux-ci sont en général extrêmement fragmentés et considérés comme des modalités d'aide sociale temporaire plutôt que comme des composantes d'une stratégie de protection sociale intégrée.⁷ Les régimes de protection sociale de la région comportent plusieurs programmes de portée restreinte, gérés de manière parcellaire par les secteurs privé et public et par des

⁴ Voir CESAP, document de travail intitulé « Confronting Inequalities in Asia and the Pacific: The Role of Social Protection », décembre 2014.

⁵ CESAP, note du Secrétariat intitulée « Confronting rising inequalities in Asia and the Pacific: Trends and opportunities in the context of the development agenda beyond 2015 » (E/ESCAP/CSD(3)/1), 13 juin 2014.

⁶ CESAP, « Confronting Inequalities in Asia and the Pacific ».

⁷ CESAO, « Participation and Social Protection in the Arab Region », (E/ESCWA/SDD/2014/Technical Paper.7) (5 novembre 2014), p. 22.

organisations non gouvernementales, et un tiers seulement de la population de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est couvert par des régimes de protection sociale officiels.⁷

17. Ainsi qu'il ressort de la récente analyse menée par la CESAO, il est important pour la région de donner aux citoyens une éducation concernant leurs droits à une protection sociale. Les bénéficiaires de programmes de protection sociale ne devraient pas se considérer comme des récipiendaires passifs de subventions et de services mais comme des citoyens actifs capables d'exiger une répartition plus équitable des ressources. Parmi les autres outils qui permettent d'impliquer la population dans la prise de décisions relatives à la protection sociale figurent les dialogues pour l'information en retour sur les politiques nationales mises en œuvre, les partenariats stratégiques mettant à contribution différentes parties prenantes aux fins de l'élaboration et de l'application de politiques de protection sociale mieux adaptées aux besoins, et les observatoires, qui veillent à ce que la prise de décisions soit participative et fondée sur des données factuelles, ce qui permet de mieux cibler les programmes et initiatives.⁷

18. Les pays membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ont certes accompli de grands progrès dans la promotion de l'inclusion sociale en améliorant l'exercice de leurs droits civiques et politiques par les citoyens, mais la participation réelle des groupes traditionnellement marginalisés, en raison de leur condition socioéconomique, de leur sexe ou de leur origine ethnique, reste limitée. Par ailleurs, il existe une corrélation entre les niveaux élevés d'inégalité et d'exclusion et les difficultés de la réalisation des droits socioéconomiques.⁸

19. *Americas Quarterly*, magazine d'analyse politique et de débat sur le développement économique, financier et social et la politique dans les Amériques, publie un rapport sur l'indice d'inclusion sociale, selon lequel les pays des Amériques sont classés en fonction de leur potentiel en matière de mobilité sociale, d'une série de droits et de politiques sociales, de l'accès à des emplois du secteur structuré, ainsi que de l'état d'esprit et du comportement du public.⁹ D'après le rapport sur l'indice d'inclusion sociale de 2014, les schémas de l'exclusion politique, économique et sociale ont pour bases des insuffisances structurelles auxquelles il est difficile de remédier à court terme. À cela s'ajoutent d'autres défis dus au manque d'institutions œuvrant spécialement pour l'inclusion sociale, à des conceptions héritées du passé concernant la race et le sexe et à des lois favorisant l'exclusion.

20. L'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) a consacré sa quarante-quatrième session, tenue à Asunción du 2 au 5 juin 2014, au thème « Développement assorti d'inclusion sociale ». Dans la déclaration finale, les pays membres de l'OEA se sont engagés à déployer des efforts résolus pour éliminer la faim et la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, combattre l'injustice, l'inégalité, la discrimination et l'exclusion sociale, et à rendre plus équitable l'accès aux services de santé et à une éducation de qualité et inclusive.¹⁰ Les pays membres

⁸ Organisation des États américains, « *Inequality and Social Inclusion in the Americas: 14 Essays* », 2^e édition, (Washington, 2011). Accessible à l'adresse suivante: <http://www.oas.org/docs/desigualdad/LIBRO-DESIGUALDAD-INGLES.pdf>.

⁹ Voir <http://www.americasquarterly.org/charticles/socialinclusionindex2014/>.

¹⁰ Voir http://www.oas.org/en/media_center/press_release.asp?sCodigo=S-005/14.

ont encouragé l'adoption de politiques publiques intersectorielles de protection et d'inclusion sociales propres à renforcer le respect des droits de l'homme. De même, ils ont encouragé l'adoption de mesures qui permettent la participation pleine et effective de tous les individus à la vie de la société. En outre, ils ont reconnu que l'accès universel à une éducation de qualité et inclusive, accordant une attention particulière aux individus et aux groupes en situation de vulnérabilité, contribuait à renforcer aussi bien l'inclusion sociale que l'épanouissement individuel, le progrès économique et le développement des institutions démocratiques.

21. La Stratégie Europe 2020 de l'Union européenne comprend notamment la « plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale » et la « stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois ». ¹¹ L'inclusion sociale active, combinée à des objectifs en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation et de climat/d'énergie, s'inscrit dans une initiative dont les objectifs sont de sortir 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale et d'élever à 75 % le taux d'emploi de la population active.

22. Pour l'Union européenne, l'inclusion active « consiste à permettre à chaque citoyen, y compris aux plus défavorisés, de participer pleinement à la société, et notamment d'exercer un emploi ». ¹² Les stratégies adoptées pour assurer la pleine participation de tous les citoyens européens sont les suivantes: une aide au revenu adéquate et un accès adéquat aux possibilités d'emploi, la facilitation de l'entrée sur les marchés du travail, la lutte contre la pauvreté des travailleurs, la prévention des facteurs décourageant le travail et l'aide à l'accès à des services de qualité.

23. Les plans nationaux pour l'inclusion sociale adoptés dans l'Union européenne tiennent compte des priorités politiques, sociales et économiques nationales établies par les États membres, ainsi que des différences dans la dynamique des politiques.

24. Les mesures d'intégration sociale en faveur des Roms, l'un des groupes qui souffrent le plus de discrimination en Europe, ont reçu une attention particulière. Un engagement politique régional, intitulé « Décennie pour l'inclusion des Roms 2005-2015 », vise à améliorer la condition socioéconomique des Roms et leur inclusion sociale en mettant l'accent en particulier sur la santé, l'éducation, l'emploi et le logement. De même, le Cadre de l'Union européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, lancé par la Commission européenne en 2011, demande à tous les membres de l'Union européenne d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies ciblées pour faciliter l'intégration des Roms dans les domaines de la santé, du logement, de l'éducation et de l'emploi. Il est demandé aux gouvernements de se conformer aux instruments internationaux axés sur l'inclusion sociale, la pauvreté, la santé et la discrimination et d'honorer les engagements déjà contractés en vertu de ces instruments. ¹³

25. Face à la récente crise de l'immigration qui se produit en Europe, la Commission européenne a demandé qu'il y ait des quotas nationaux obligatoires en ce qui concerne la réinstallation des nouveaux migrants dans toute l'Europe. La proposition – qui a suscité des inquiétudes considérables – vise à répartir les migrants en tenant compte du nombre d'habitants des pays, de leur produit intérieur

¹¹ Voir <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=750&langId=fr>.

¹² Voir <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1059&langId=fr>.

¹³ Voir d'autres exemples de stratégies nationales des États membres de l'Union européenne dans la section III.

brut (PIB), de leur taux de chômage et du nombre existant de demandeurs d'asile.¹⁴ La récente proposition de l'Agenda européen en matière de migration souligne également qu'il ne peut y avoir de bons résultats des politiques relatives aux migrations sans l'application de politiques d'intégration efficaces; l'Agenda prévoit des financements accrus pour des initiatives ciblées visant à améliorer les connaissances linguistiques et professionnelles, l'accès aux services et au marché du travail ainsi que l'éducation inclusive.¹⁵

III. Mesures d'intégration sociale prises au niveau national

A. Promouvoir la participation active à la vie citoyenne, sociale, économique et politique

26. Si les États Membres ont longtemps centré leurs efforts sur l'amélioration de l'employabilité des jeunes dans un contexte de chômage et de sous-emploi massifs, ils adoptent progressivement des mesures axées sur la participation économique des personnes âgées et des personnes handicapées.

27. Les gouvernements reconnaissent aussi que l'implication des individus, des collectivités et des organisations de la société civile dans la conception des politiques et la prestation des services est indispensable pour inverser les processus qui favorisent l'exclusion. D'ailleurs, il est de plus en plus largement prouvé que des processus de prise de décisions fondés sur la connaissance des individus et des collectivités donnent souvent de meilleurs résultats. Certains de ces processus participatifs de prise de décisions et de suivi font intervenir les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, y compris les personnes souffrant de troubles du développement ou de déficience intellectuelle.

28. S'il est courant de considérer que des transports accessibles et à prix abordables sont décisifs pour l'inclusion sociale des personnes handicapées et des personnes âgées, les faits constatés dans un nombre croissant de villes font ressortir leur importance pour d'autres groupes sociaux défavorisés et pour les collectivités de manière générale.

29. Par ailleurs, partout dans le monde, un nombre croissant de villes expérimentent des approches novatrices des politiques d'inclusion sociale, telles que la budgétisation participative.

Participation économique par l'emploi

30. La participation au marché du travail est une pierre angulaire des stratégies d'intégration sociale adoptées dans de nombreux pays. Les mesures visant à stimuler la création d'emplois et à améliorer par la formation les qualifications pour l'emploi constituent des étapes décisives vers une plus grande participation économique. L'inclusion économique de groupes spécifiques au moyen de l'emploi, en particulier les chômeurs de longue durée et les jeunes, ainsi que les personnes handicapées, fait souvent aussi partie des initiatives d'intégration sociale.

¹⁴ Voir <http://www.bbc.com/news/world-europe-32693737>.

¹⁵ Voir http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/communication_on_the_european_agenda_on_migration_fr.pdf.

31. La politique du Pérou en matière d'inclusion économique vise à permettre aux individus de gagner un revenu suffisant pour eux-mêmes et leur famille et d'améliorer leur sécurité alimentaire sans dépendre d'une assistance monétaire fournie par le Gouvernement. La stratégie est centrée sur la création de perspectives génératrices de revenu pour les familles pauvres des zones rurales au moyen de la diversification économique, de l'amélioration du savoir-faire et de l'accès aux services.

32. Dans les pays membres de l'Union européenne, ainsi qu'il est indiqué plus haut, permettre à tous les citoyens, en particulier aux plus défavorisés, de participer pleinement à la vie de la société, notamment par l'emploi, fait partie de l'inclusion active. Les mesures conçues pour accomplir cette tâche sont, entre autres, un soutien adéquat au revenu et une aide pour obtenir un emploi, participer à des marchés du travail ouverts à tous et accéder à des services de qualité.¹⁶

33. L'objectif du plan d'action national 2014-2020 de la Lituanie est de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale au moyen de mesures portant directement sur l'emploi et du développement des services sociaux, ainsi que d'une aide monétaire assortie d'objectifs précis.

34. De nombreux gouvernements s'emploient à faciliter la création d'emplois pour des groupes vulnérables spécifiques. En Bulgarie, il s'agit notamment des jeunes chômeurs de 29 ans et moins, des adultes de plus de 50 ans, des personnes handicapées, de la minorité ethnique Rom et des chômeurs de longue durée. L'objectif de l'initiative lituanienne de garantie pour la jeunesse est de faire en sorte que tous les jeunes (moins de 28 ans) reçoivent une offre d'emploi, ou de poursuite de leur éducation, notamment une place d'apprenti ou de stagiaire, dans les quatre mois qui suivent leur entrée dans le chômage ou leur départ du système d'enseignement officiel.

35. En Azerbaïdjan, des mesures sont prises pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi, la formation professionnelle des personnes déplacées et des réfugiés, la promotion de l'emploi indépendant pour les jeunes et les cours de formation professionnelle. De plus, le projet de renforcement de la protection sociale, exécuté conjointement par le Ministère du travail et de la protection sociale de la population et la Banque mondiale vise, entre autres, à améliorer les services de l'emploi grâce à des activités d'orientation des travailleurs et à la mise au point de normes professionnelles et de programmes de formation par modules pour les jeunes.

36. Des programmes similaires sont mis en œuvre dans les pays en développement. Par exemple, l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) du Maroc est un organisme de service public qui aide les employeurs à mettre en corrélation les compétences des demandeurs et les offres d'emploi. En tant qu'intermédiaire direct sur le marché du travail, l'ANAPEC est chargée d'organiser et d'exécuter des programmes de promotion d'emplois qualifiés. Elle comprend 78 agences réparties dans différentes régions du pays, qui apportent une assistance aux projets d'emploi indépendant et de renforcement des compétences professionnelles des jeunes entrepreneurs.

37. L'inclusion financière s'inscrit dans l'inclusion économique en général. En République dominicaine, différents programmes d'inclusion économique et sociale

¹⁶ <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1059&langId=fr>.

bénéficient d'un appui, notamment les programmes spéciaux qui visent à améliorer l'accès des ménages pauvres à une éducation financière et à des services financiers, ainsi qu'au microcrédit. Dans le cadre du grand programme *Progresando con Solidaridad* (Progrès et solidarité), lancé en 2012, plus de 3 000 chefs de ménage ont bénéficié d'une éducation financière et amélioré leurs connaissances théoriques et pratiques de la gestion des finances personnelles et de l'utilisation des services de financement. De même, plusieurs programmes d'inclusion financière ciblant les bénéficiaires de programmes sociaux, les personnes âgées et les femmes vivant dans les zones rurales font partie des stratégies générales d'inclusion sociale au Pérou.

Participation à la conception des politiques et à la prestation des services

38. Depuis plusieurs années, l'Assemblée générale encourage les États Membres à incorporer des objectifs d'intégration sociale dans les politiques sociales et ce, en faisant participer aux processus de planification, de mise en œuvre et de suivi les personnes vulnérables ou marginalisées du fait de leur appartenance à un groupe donné ou de leur situation. Divers cadres de consultation sur les politiques sociales ont, à juste titre, été créés pour améliorer la participation du public à la conception et à la mise en œuvre des politiques.

39. Le plan de développement national du Mexique 2013-2018 a été élaboré dans le cadre d'une concertation citoyenne, avec la participation de chercheurs et d'experts universitaires, d'organisations non gouvernementales et du public.

40. En Arabie saoudite, la promotion de la participation active est effectuée par l'intermédiaire des centres et comités de développement social, dont les activités portent sur la famille, l'enfance, les jeunes, les femmes, la production domestique, les liens sociaux, l'accompagnement, la sensibilisation et l'éducation des familles, et les personnes handicapées.

41. En Afrique du Sud, le Ministère de la santé a organisé des vastes consultations publiques sur le nouveau plan national d'assurance maladie, avec la participation des administrateurs des régimes de prestations médicales, des représentants de l'industrie pharmaceutique, des associations professionnelles, des organismes de droit public, des services gouvernementaux, des universités, de la société civile et des membres du Parlement. L'un des principaux résultats de la consultation a été l'introduction, en 2011, de la disposition relative aux soins de santé essentiels, qui donne accès aux soins de santé à tous les citoyens et résidents indépendamment de leur situation vis-à-vis de l'emploi et de leur capacité de contribuer au plan national d'assurance maladie.¹⁷

Participation des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées

42. Certains pays ont pris des mesures résolues pour faciliter la participation de groupes spécifiques au développement socioéconomique, en particulier les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

43. Dans un contexte de chômage et de sous-emploi massifs, les jeunes constituent les groupes d'exclus les plus nombreux dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Dans la plupart des pays de la région, la majorité des jeunes n'ont, au mieux, que des possibilités limitées de participer au développement

¹⁷ Voir <http://www.samj.org.za/index.php/samj/article/view/6601/4920>.

économique de leur pays, ce qui freine la croissance économique, contribue à l'oisiveté, à l'isolement et au mécontentement et favorise les troubles sociaux.

44. La promotion du vieillissement actif et de l'autonomie de vie pour les personnes âgées s'inscrit dans les stratégies générales d'inclusion sociale dans de nombreux pays. Aux États-Unis, la Loi sur les personnes âgées des *États-Unis porte sur un programme de nutrition et favorise la socialisation, la santé et le bien-être des personnes âgées des États-Unis, en particulier les plus démunies sur le plan social du fait d'un handicap, de barrières linguistiques ou d'un isolement culturel, social ou géographique, notamment dû à leur origine raciale ou ethnique.*

45. En Roumanie, des comités consultatifs du dialogue citoyen pour les personnes âgées, qui regroupent des représentants des directions départementales du dialogue, de la famille et de la solidarité sociale et des organismes d'assurance maladie et de pension, ainsi que des représentants des services publics décentralisés des ministères et des présidents des conseils départementaux pour les personnes âgées, sont en activité depuis 2004. Les représentants des personnes âgées sont consultés au sujet des projets de loi qui ont une incidence sur des questions importantes sur le plan économique, social, médical et culturel. Les comités analysent les problèmes socioéconomiques rencontrés par les personnes âgées et élaborent des propositions sur les modalités permettant de les résoudre.

46. Aux États-Unis, la loi Developmental Disabilities Assistance and Bill of Rights Act de 2000 vise à garantir que les personnes souffrant de troubles du développement et leurs familles participent à la conception – et bénéficient – de services communautaires, de formes de soutien individualisées et d'autres formes d'aide propres à promouvoir l'autonomie décisionnelle, l'autonomie de vie, la productivité ainsi que l'intégration et l'inclusion dans tous les aspects de la vie de la communauté. Cette loi renforce l'action du réseau national de centres universitaires d'excellence spécialisés dans les troubles du développement, l'éducation, la recherche et le service. Les centres sont soit des services universitaires interdisciplinaires travaillant sur l'éducation, la recherche et le service public, soit des organismes publics ou organisations sans but lucratif associés à des universités. Par ailleurs, les conseils étatiques chargés des personnes souffrant de troubles du développement fournissent des services et une assistance aux personnes souffrant de déficience intellectuelle et de troubles du développement et à leurs familles, tandis que les systèmes étatiques de protection et de sensibilisation défendent les droits reconnus par la loi et les droits humains de toutes les personnes handicapées. En outre, des centres de ressources pour les personnes âgées et les personnes handicapées appuient les mesures prises par les États pour simplifier l'accès aux offres de services et de soutien de longue durée pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Transports accessibles

47. Des transports fiables, à un coût abordable et accessibles constituent une composante nécessaire d'une véritable inclusion de tous, mais plus encore pour les personnes handicapées et les personnes âgées. Certains États Membres font participer les personnes handicapées et les personnes âgées à la conception et à la planification des transports publics dans les zones urbaines afin de répondre au mieux à leurs besoins.

48. Aux États-Unis, le programme Transportation Research and Demonstration Program de l'Administration for Community Living a mis à contribution les personnes handicapées et les personnes âgées dans 17 collectivités du pays pour qu'elles fassent des suggestions sur les modalités permettant d'améliorer le réseau de transport. Sept collectivités ont reçu un financement pour mettre en œuvre les propositions.¹⁸

49. Entre 2004 et 2008, la ville de Medellin (Colombie) a transformé son réseau de transport pour le rendre plus inclusif, grâce à des télécabines qui circulent entre des *comunas* (municipalités ou conseils) auparavant en conflit. De nouveaux espaces publics, notamment des parcs et des musées, ont aussi été créés pour encourager les liens sociaux. Une large part du budget municipal de la ville est réservée aux investissements sociaux en faveur des groupes vulnérables de la population, y compris les personnes âgées. Certains programmes rassemblent les jeunes et les personnes âgées en groupes d'action communautaire afin d'aider ceux qui sont vulnérables à défendre leurs intérêts auprès des municipalités (en particulier au moment de la planification du budget) et de leur apporter une assistance pour obliger les entités gouvernementales à rendre des comptes.

Budgétisation participative

50. La budgétisation participative est appliquée dans de nombreux pays, en particulier en Amérique latine. En Europe, plusieurs municipalités, en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie et en Pologne, ont adopté des approches participatives. Pour améliorer la prestation de services aux collectivités, des administrations locales de pays d'Afrique subsaharienne, tels que l'Afrique du Sud, le Kenya, le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, prévoient la participation des citoyens au processus d'établissement du budget. De même, en Inde, certaines municipalités rurales ont introduit des dispositifs de participation à la budgétisation afin d'assurer une répartition équitable des transferts sociaux. Certaines études indiquent que les villages qui ont organisé des assemblées villageoises obligatoires sont mieux parvenus à cibler les ménages les plus vulnérables, limitant ainsi l'appropriation des ressources par les élites locales.¹⁹

51. Bien que la budgétisation participative soit moins fréquente dans les pays arabes, elle est considérée comme un système judicieux qui permet de mieux adapter les dispositifs de protection sociale aux besoins de la population de la région. Toutefois, il faudrait des institutions qui facilitent la participation du public au niveau des procédures et au niveau non institutionnel. L'efficacité des dépenses publiques est amoindrie du fait de la corruption et du clientélisme dans la plupart des pays de la région. Pour améliorer la participation citoyenne dans la région arabe, la CESAO recommande de donner plus d'ouverture aux les systèmes de décision et de gouvernance, d'améliorer les textes législatifs d'habilitation qui garantissent les libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression et la liberté de la presse, d'améliorer la capacité de participation à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement et, ce qui est le plus important, de faire en sorte l'État veille et puisse rendre l'information budgétaire accessible au public.¹⁹

¹⁸ Voir <http://www.acl.gov/Programs/CDAP/OIP/Transportation/index.aspx>.

¹⁹ CESAO, « *Participation and Social Protection in the Arab Region* » (voir note 7).

B. Réduire les inégalités

52. La réduction des inégalités est devenue un principe prioritaire dans de nombreuses régions du monde et fait désormais partie intégrante des programmes de développement. La réalisation de l'inclusion sociale par la réduction des inégalités est tributaire de la résolution des problèmes liés aux fondements économiques, sociaux et juridiques de l'exclusion. Le manque d'intégration sociale est souvent un corollaire de la pauvreté, tandis que la lutte contre la pauvreté est souvent considérée comme une voie vers l'intégration sociale et vers une plus grande inclusion.

53. Les approches de l'inclusion sociale des groupes qui vivent dans la pauvreté ont deux volets et consistent, d'une part, à répondre aux besoins élémentaires de ces groupes, notamment la santé, par la prestation directe de services et/ou d'aide pécuniaire et, d'autre part, à favoriser leur autonomie grâce à l'éducation. La prestation d'une protection sociale, qui fait partie intégrante du programme d'action en faveur d'un travail décent, est également devenue une composante essentielle de la boîte à outils de la réduction de la pauvreté et de l'intégration sociale.

54. De plus en plus, les États Membres apportent une attention accrue à l'identification et à l'élimination des facteurs qui font obstacle à la participation sociale et culturelle des individus et des groupes exclus, en particulier les diverses formes de discrimination auxquelles ils se heurtent. Les institutions nationales chargées de promouvoir l'égalité et l'inclusion sociale jouent un rôle d'une importance croissante, à la fois en permettant de mieux comprendre l'exclusion sociale et la discrimination et en apportant des mesures plus efficaces et plus intégrées pour les combattre.

Lutte contre la pauvreté

55. Dans de nombreux pays, la réalisation de l'égalité des chances au moyen de la protection sociale et de transferts monétaires sous conditions pour les ménages vivant dans la pauvreté fait partie des mesures d'intégration sociale.

56. Au Pérou, la stratégie nationale « Inclure pour croître » (*Estrategia Nacional Incluir para Crecer*) est principalement axée sur la réalisation de l'égalité des chances pour les enfants des zones rurales. Son programme *Juntos* offre aux mères en situation d'extrême pauvreté des transferts monétaires sous conditions pour la santé et la situation scolaire de leurs enfants, tandis que la stratégie nationale pour le développement et l'inclusion sociale concerne essentiellement la nutrition de l'enfant et le développement du jeune enfant. Ces programmes visent tous deux à prévenir la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

57. En Roumanie, la stratégie nationale pour l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté 2014-2020 vise à réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale, conformément aux cibles de la Stratégie Europe 2020. Les principales composantes programmatiques de la stratégie nationale sont l'aide aux familles vulnérables sous forme d'allocations familiales, le congé de maternité (d'une durée plus longue pour les mères d'enfants handicapés), l'aide au revenu et les incitations au travail pour les bénéficiaires du programme.

58. En République dominicaine, le programme Progrès et solidarité combine les transferts monétaires sous conditions et les possibilités d'amélioration du niveau

d'éducation générale, technique et professionnelle, l'accès aux technologies de l'information et de la communication et la création de microentreprises, ainsi que des possibilités d'acquérir des notions financières de base, visant ainsi à offrir des moyens de sortir durablement de la pauvreté. En outre, les interventions du programme axées sur la famille visent à améliorer la santé et la nutrition des membres de la famille et à leur donner une éducation citoyenne.

59. Au Mexique, les efforts menés pour réduire la pauvreté et les inégalités consistent essentiellement à améliorer l'accès aux services de base, à un logement décent, à la nourriture, à l'éducation et à la santé.

Accès aux services et à la protection sociale

60. Au cours des récentes années, plusieurs États Membres ont pris des dispositions pour élargir la couverture et les prestations en matière de protection sociale, en particulier aux personnes les plus nécessiteuses. En Azerbaïdjan, le programme d'aide sociale ciblée, financé par la Banque mondiale, fournit des prestations en espèces aux familles à faible revenu, qui représentent environ 10 % de la population totale. Près de la moitié des bénéficiaires sont des enfants. Des efforts sont déployés pour améliorer la qualité des services des garderies d'enfants afin d'assurer un meilleur développement cognitif, affectif et physique des enfants. En Azerbaïdjan également, des centres publics de rééducation, qui visent à répondre aux besoins sociaux des enfants ayant des problèmes de santé au moyen d'un bilan fonctionnel et de thérapies fondées sur des activités et des jeux, ont été créés.

61. Ainsi qu'il a déjà été mentionné, le modèle d'inclusion sociale adopté par le Pérou consiste essentiellement à offrir des chances à la prochaine génération en favorisant l'accès des enfants aux soins de santé de base, à la nutrition et à l'éducation de la petite enfance.²⁰

Éducation

62. Assurer l'égalité d'accès à une éducation secondaire de qualité pour tous est souvent considéré comme l'une des meilleures stratégies d'inclusion sociale propres à accélérer la réduction des inégalités, tandis que l'éducation primaire obligatoire est considérée comme un instrument décisif pour prévenir l'exclusion sociale des groupes défavorisés.

63. Des nouvelles lois sur l'éducation ont été promulguées par la Roumanie pour garantir l'égalité d'accès à une éducation de qualité, de façon, d'une part, à favoriser le développement personnel des jeunes générations et, d'autre part, à répondre aux besoins socioéconomiques de la société. L'un des objectifs centraux du nouveau programme d'enseignement est de garantir le respect de l'identité culturelle de tous et les droits des minorités nationales, tout en promouvant le dialogue interculturel. Avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), une formation spéciale est dispensée en cours intensifs aux enseignants d'histoire et de langue roms. Le contenu du nouveau programme met également l'accent sur la participation et la responsabilité des parents.

²⁰ Voir <http://www.midis.gob.pe/index.php/es/nuestra-institucion/sobre-midis/por-que-existimos-2>.

Lutte contre la discrimination

64. L'égalité devant la loi est un principe fondamental qui est inscrit dans les constitutions nationales, tandis que l'inégalité est de plus en plus souvent considérée comme un obstacle majeur à la cohésion sociale. Comme la discrimination est une source d'inégalité et un obstacle à l'intégration sociale, des mesures de lutte contre la discrimination ont été incluses dans les stratégies d'intégration sociale.

65. Par exemple, la loi bulgare pour la protection contre la discrimination constitue un cadre légal solidement fondé pour la protection contre toutes les formes de discrimination, notamment dans l'éducation, l'emploi et la participation aux processus de prise de décisions. Elle institue une participation équilibrée des hommes et des femmes, ainsi que des personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses et linguistiques, à la gouvernance et aux processus de prise de décisions aux niveaux national et local. Elle interdit explicitement tous types de discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe, la race, l'ethnie, la nationalité, l'origine, la religion ou la conviction, l'éducation, l'appartenance politique, la situation personnelle ou le statut public, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, la situation familiale, la situation patrimoniale ou sur tout autre motif énoncé dans d'autres textes législatifs ou dans les traités internationaux ratifiés par la Bulgarie.

C. Institutions nationales œuvrant pour l'inclusion sociale et l'intégration sociale

66. Ainsi qu'il est indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'intégration sociale par l'inclusion sociale (A/68/169), la mise en œuvre effective des politiques d'inclusion sociale repose dans une large mesure sur l'existence d'un réseau d'institutions gouvernementales performantes qui soutiennent l'action des autorités locales et des collectivités. En outre, de telles institutions sont cruciales pour ce qui est de faire participer les plus exclus et de leur permettre de se faire entendre.

67. Au niveau national, les stratégies d'intégration sociale font partie intégrante des politiques sociales et sont exécutées par des organes des ministères en charge du travail, de la protection sociale, de la jeunesse, des personnes âgées et/ou de la famille. En Roumanie, par exemple, le Ministère du travail, de la famille, de la protection sociale et des personnes âgées met actuellement la dernière main à une stratégie complète pour l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté pour la période 2015-2020.²¹

68. Des organes consultatifs sont souvent chargés d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des plans nationaux en faveur de l'inclusion. En Roumanie, la Commission nationale pour l'inclusion sociale, organe du Conseil interministériel pour les affaires sociales, la santé et la défense des consommateurs, est chargée de définir les priorités nationales qui doivent être incorporées au plan d'action pour l'inclusion sociale, de choisir des indicateurs pour les besoins du suivi et de superviser l'établissement des rapports.

²¹ La stratégie met l'accent sur des mesures clés touchant l'emploi, les transferts sociaux, l'éducation, la santé, le logement, la participation sociale et le renforcement de la capacité institutionnelle en matière de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale.

69. Au Pérou, le Ministère du développement et de l'inclusion sociale a mis au point une stratégie nationale pour le développement et l'inclusion sociale, et une commission intergouvernementale du développement et de l'inclusion sociale a été créée pour consolider la coordination des politiques.

70. Dans certains pays, des organes créés par le gouvernement pour la coordination de l'ensemble des politiques générales de promotion, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et programmes d'inclusion sociale travaillent en liaison avec les organismes chargés de l'égalité des chances et de la lutte contre la discrimination. Tel est le cas du Département de l'égalité des chances, de la lutte contre la discrimination et de l'aide sociale du Ministère du travail et des politiques sociales de la Bulgarie.

71. En Arabie saoudite, les institutions nationales œuvrant pour l'inclusion sociale comprennent les centres/comités civils de développement social chargés d'appuyer l'exécution des plans nationaux de développement, le Département du développement communautaire du Ministère des affaires sociales, la Commission des droits de l'homme et le Conseil des affaires économiques et sociales. En outre, le réseau d'observatoires des villes Al-Madinah du Centre de dialogue national du roi Abdulaziz, créé en 2003, produit de très nombreux indicateurs quantitatifs et qualitatifs concernant plus de 23 zones urbaines pour le suivi des domaines clés du développement économique, social et humain, tels que l'éducation, la santé, l'emploi et le revenu, ainsi que des infrastructures telles que les routes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement et le logement. Les indicateurs sont ventilés par sexe et font l'objet d'un suivi jusqu'au niveau le plus bas des unités de planification. Le réseau d'observatoires encourage l'équité spatiale, qui permet de répartir équitablement les biens et services publics essentiels et les possibilités d'investissement et de développement économiques. Il préconise également des mesures de discrimination positive dans le domaine de la planification du développement au niveau provincial, en faveur notamment des régions les moins développées.²²

72. Récemment, des dialogues nationaux sur les questions sociales ont été institués pour assurer la participation des citoyens dans plusieurs pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La Commission nationale marocaine du dialogue, créée en 2013, regroupe des représentants de la société civile et des Marocains vivant à l'étranger. Elle encourage le débat sur les questions de l'autonomisation de la société civile et de la participation du public à la prise de décisions relatives aux politiques publiques.

73. La Société de la sécurité sociale de la Jordanie a mené un dialogue national sur la réforme de la sécurité sociale, en cours depuis 2006, avec de nombreux organismes et experts nationaux et locaux ainsi que des militants, des syndicalistes, des membres d'organisations de la société civile et des assurés. Les participants au dialogue ont pu évaluer le régime existant, faire ressortir les opportunités et les défis et fournir des informations en retour et des suggestions pour la réforme.²³ Cette initiative a remporté le Prix des bonnes pratiques de l'Association internationale de

²² Voir CESAO, « Participation and Social Protection in the Arab Region », p. 17. Voir note 7.

²³ Association internationale de la sécurité sociale. « National Dialogue: An approach to reform social security is lot more than a line in budget, it is involvement of all » - a case of the Social Security Corporation, Good Practices in Social Security, 2009.

la sécurité sociale. Un dialogue national a été à l'origine du projet de loi adopté par le Parlement en 2014.

IV. Initiatives du système des Nations Unies

74. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) œuvre pour la cohérence des politiques aux niveaux mondial, national et local, et aide les États membres à élaborer des politiques inclusives et équitables et des cadres réglementaires propres à promouvoir l'exercice des droits de l'homme dans des conditions d'égalité dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information.²⁴ Créant des passerelles entre la recherche, les politiques générales et la pratique, le programme MOST (Management of Social Transformations Programme) de l'UNESCO facilite la transmission des conclusions et des données pertinentes de la recherche en sciences sociales aux décideurs et aux autres parties prenantes, favorisant ainsi la prise de décisions fondées sur la connaissance des réalités aux niveaux national, régional et international.²⁵ Dans le cadre de ce programme, l'UNESCO a facilité l'organisation de réunions périodiques des ministres du développement social.

75. Pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la participation s'inscrit dans l'approche du développement fondée sur les droits de l'homme. Fondée sur les normes internationales des droits de l'homme, cette approche vise à lutter contre diverses formes d'inégalité et d'exclusion dans les sphères politique, économique et sociale. Elle analyse les pratiques discriminatoires, les rapports de force constituant des dénis de justice et les processus qui aggravent le problème de l'exclusion et s'attache principalement aux groupes qui se heurtent à la discrimination, à des désavantages et à l'exclusion (tels que les enfants, les minorités et les femmes). Elle met l'accent sur la nécessité de la participation à chaque étape du processus de programmation, en particulier de ceux qui sont défavorisés, et souligne la responsabilité de l'État et de ses institutions dans le respect, la protection et la réalisation des droits de l'homme dans sa juridiction.²⁶

76. La promotion de la participation politique des jeunes tient une place centrale dans le guide des bonnes pratiques du PNUD.²⁷ Le guide recommande des changements d'orientation concrets qui permettront d'accroître la participation des jeunes, tels que l'alignement de l'âge minimum requis pour se présenter à des

²⁴ UNESCO, « Inclusion sociale, Transformations sociales, Innovation sociale. Quel rôle pour l'UNESCO en 2014-2021? » - consultations du Directeur général avec les États membres. 23 novembre 2012. Accessible à l'adresse suivante: http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/BPI/EPA/images/media_services/Director-General/ConceptNoteSocialInclusionSocialTransformationsSocialInnovationFR.pdf.

²⁵ Voir <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/most-programme/about-most/>.

²⁶ PNUD, Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. « Regional Human Development Report: Beyond Transition: Towards Inclusive Societies ». (Bratislava, 2011). Accessible à l'adresse suivante: http://hdr.undp.org/en/reports/regional/europethecis/RBEC_HDR_2011_EN.pdf.

²⁷ PNUD. « Améliorer la participation des jeunes à travers tout le cycle électoral – Guide de bonne pratique ». (New York, janvier 2013). Le texte intégral du guide est accessible à l'adresse suivante: http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Electoral%20Systems%20and%20Processes/FR_UN-Youth_Guide-LR.pdf.

fonctions officielles sur l'âge de vote et l'introduction de quotas de jeunes et de femmes dans les lois électorales. Il recommande également aux organismes internationaux et aux organisations de la société civile d'encourager la participation et l'éducation citoyenne permanentes des jeunes dans les écoles et les universités, de soutenir les organisations de développement communautaire et de bénévolat dirigées par les jeunes, d'apporter un soutien souple aux petits projets novateurs conçus par des jeunes, de combler la fracture numérique et d'utiliser des plateformes en ligne pour le partage du savoir et la mise en réseau. Les parlements, les gouvernements et les organisations de la société civile orientées vers le plaidoyer peuvent faire participer les jeunes à des campagnes d'éducation des électeurs, avec l'utilisation de stratégies multimédia, faciliter les conseils de la jeunesse nationaux et lancer et soutenir les conseils de la jeunesse au niveau local.

77. La Banque mondiale, qui met l'accent sur l'inclusion sur les marchés, dans les services et les espaces, définit l'inclusion sociale comme englobant le processus qui consiste à améliorer les conditions dans lesquelles les individus et les groupes participent à la vie de la société et celui qui consiste à renforcer les capacités, les opportunités et la dignité, en ce qui a trait à leur participation, de ceux qui sont désavantagés en raison de leur identité.²⁸

78. De plus en plus, l'inclusion sociale et économique fait partie intégrante des activités de la Banque mondiale dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ainsi que de sa stratégie pour l'Asie du Sud, la priorité étant l'amélioration de la gouvernance et du domaine de l'égalité des sexes, qui sous-tendent son action dans toute la région. Améliorer l'inclusion sociale signifie améliorer l'accès et la qualité des services publics, construire la cohésion sociale et s'attaquer aux formes les plus difficiles d'exclusion et de privation.²⁹

79. La Banque mondiale reconnaît que la participation citoyenne est essentielle pour améliorer les résultats du développement. Sa récente initiative en faveur de la participation citoyenne vise à recueillir les avis de tous les bénéficiaires dans ses projets. En outre, elle encourage ses pays clients à intégrer des mécanismes de participation citoyenne aux politiques et processus nationaux. Par l'intermédiaire du *Partenariat* mondial pour la responsabilité Sociale, 39 pays ont accepté que la société civile contrôle leurs résultats.²⁹

80. La Banque mondiale reconnaît l'importance du développement dirigé par la communauté, qui donne aux groupements communautaires le contrôle sur les décisions de planification et sur les ressources d'investissement destinées aux projets de développement local. De manière générale, des programmes de développement dirigé par la communauté, lorsqu'ils sont bien exécutés, améliorent la prestation de services de santé et d'éducation et la gestion durable des ressources et aident les collectivités à construire des infrastructures à moindre coût et de meilleure qualité. Ciblent principalement les groupes pauvres et vulnérables, ces programmes peuvent faire entendre les points de vue de ces groupes dans les instances de décision.³⁰

81. Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le concept d'exclusion sociale fournit un cadre unique pour la compréhension des déterminants sociaux des

²⁸ Voir Banque mondiale, « L'inclusion sociale ». Voir note 1.

²⁹ Voir Banque mondiale – Rapport annuel 2014. (Washington, 2014).

³⁰ Voir Banque mondiale. « L'inclusion sociale ».

inégalités en matière de santé et pour la mise au point de mesures correctives plus adaptées et plus efficaces.³¹ Bien que l'« exclusion sociale » puisse être définie de plusieurs façons différentes, les processus qui favorisent l'exclusion sont similaires et conduisent à des inégalités dans la dignité humaine, les droits de l'homme et la santé humaine.

82. Depuis plusieurs années, l'OMS contribue à introduire le débat sur le lien entre les déterminants sociaux de la santé et de l'équité en matière de santé et l'inclusion sociale dans les priorités générales du développement. Les déterminants sociaux de la santé sont

les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie. Ces circonstances dépendent de la répartition du pouvoir, de l'argent et des ressources à tous les niveaux, mondial, national et local. Les déterminants sociaux de la santé sont l'une des principales causes des inégalités en matière de santé, c'est à dire des écarts injustes et évitables que l'on enregistre au sein d'un même pays ou entre les différents pays du monde.³²

83. Dans la Déclaration politique de Rio sur les déterminants sociaux de la santé, adoptée le 21 octobre 2011 à la Conférence mondiale sur les déterminants sociaux de la santé, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 19 au 21 octobre 2011, les chefs de Gouvernement, ministres et représentants gouvernementaux ont souligné que la lutte contre les inégalités en santé passait par cinq mesures essentielles, notamment: adopter une meilleure gouvernance pour la santé et le développement, promouvoir la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, réduire les inégalités en matière de santé, et suivre les progrès et accroître la responsabilisation. (paragraphe 10).³³ La série de Notes d'information sectorielle sur les déterminants sociaux de la santé de l'OMS fournit des informations sur différentes approches et leurs incidences sur la santé et met l'accent sur les domaines présentant de fortes potentialités pour la collaboration. Elle encourage le dialogue systématique et une meilleure collaboration avec d'autres domaines de la gouvernance.

84. Les gouvernements ont démontré leur intérêt pour la promotion de l'équité dans les politiques de santé publique. Toutefois, malgré quelques efforts, les inégalités en matière de santé s'aggravent chez certaines populations. Il ressort du récent examen de la documentation relative aux déterminants sociaux de la santé et aux politiques pour l'équité en matière de santé que le débat semble centré sur le plaidoyer plutôt que sur l'analyse et que la théorie de l'analyse des politiques est extrêmement peu utilisée.³⁴

³¹ Réseau du savoir sur l'exclusion sociale de l'OMS. « Understanding and Tackling Social Exclusion » - Rapport final du Réseau du savoir sur l'exclusion sociale à la Commission des déterminants sociaux de la santé de l'OMS, février 2008. p. 185. Accessible à l'adresse suivante: http://www.who.int/social_determinants/knowledge_networks/final_reports/sekn_final%20report_042008.pdf.

³² Voir http://www.who.int/social_determinants/fr/.

³³ La Déclaration politique de Rio a été approuvée par l'Assemblée mondiale de la santé à sa soixante-cinquième session, le 26 mai 2012, au paragraphe 1 de la résolution WHA65.8. (Voir OMS. *Soixante-cinquième session de l'Assemblée mondiale de la santé. Genève 21-26 mai 2012. Résolutions et décisions, Annexes (WHA65/2012/REC/1)*. Accessible à l'adresse suivante: http://www.who.int/sdhconference/declaration/Rio_political_declaration_French.pdf.

³⁴ Mark G. Embrett et G.E. Randall, « Social determinants of health and health equity policy research: Exploring the use, misuse, and nonuse of policy analysis theory ». *Social Science and Medicine*, vol. 108, numéro C (2014), pages 147 à 155.

85. Les bureaux régionaux de l'OMS sont activement engagés dans l'action sur les déterminants sociaux de la santé, certains mettant en place des programmes sur les déterminants et les facteurs de risque afin de répondre aux plus grandes priorités de la santé publique.³⁵ Utilisant le cadre conceptuel créé par la Commission des déterminants sociaux de la santé, l'examen des déterminants sociaux de la santé mené par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a mis en évidence des nouveaux éléments de preuve et a recommandé des mesures pour la promotion de la santé et la réduction des injustices en matière de santé, qui ont été intégrées à Santé 2020, la nouvelle politique-cadre européenne de la santé et du bien-être.³⁶ Ce cadre « pangouvernemental » est fondé sur la coordination intersectorielle des politiques sanitaires avec les politiques et programmes qui touchent la santé sans pour autant relever du secteur de la santé.

86. Une récente analyse régionale des politiques de santé publique des pays d'Amérique latine indique que l'introduction de la couverture sanitaire universelle pour améliorer la santé et ses déterminants a été fondée sur des politiques publiques intégrées visant à mettre en place des systèmes de santé qui prévoient une action multisectorielle. Des programmes sanitaires, renforcés par une action intersectorielle et une participation de la société, ont été adoptés pour essayer d'atténuer l'effet des déterminants sociaux de la santé, d'améliorer les résultats de la santé publique et de réduire les injustices. Le succès de ces politiques peut être attribué à l'investissement dans les capacités administratives et politiques et à la détermination des décideurs et des cadres.³⁷

V. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

87. Dans des sociétés inclusives, tous les individus et groupes sont habilités et en mesure de participer pleinement à la vie politique, sociale et économique de leur collectivité et de leur nation. Pour créer de telles sociétés, il est essentiel de combattre les injustices, par des réformes législatives et structurelles, et de mettre en œuvre tout un ensemble de politiques propres à promouvoir la participation citoyenne, les opportunités économiques, l'accès aux services et la protection sociale pour tous. Il est d'une importance tout aussi cruciale de créer des institutions et des structures qui favorisent la participation effective des individus et des collectivités et qui responsabilisent les gouvernements.

88. Il ressort de l'examen de la récente évolution des politiques d'intégration sociale mené dans le présent rapport que les mesures d'intégration sociale doivent être fondées sur la promotion des droits économiques, sociaux, civiques

³⁵ Voir le rapport du Secrétariat en date du 23 novembre 2012, intitulé « Déterminants sociaux de la santé », au Conseil exécutif de l'OMS à sa 132^e session. ((EB132/14). Accessible à l'adresse suivante: http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB132/B132_14-fr.pdf.

³⁶ Ibid., par. 6.

³⁷ Luiz Odorico Monteiro de Andrade et al. "Social determinants of health, universal health coverage, and sustainable development: case studies from Latin American countries". *Lancet*, vol. 385, No. 9975 (4 avril 2015), Publié en ligne, 15 octobre 2014. Doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736\(14\)61494-X](http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736(14)61494-X). Accessible à l'adresse suivante: [http://www.thelancet.com/pdfs/journals/lancet/PIIS0140-6736\(14\)61494-X.pdf](http://www.thelancet.com/pdfs/journals/lancet/PIIS0140-6736(14)61494-X.pdf).

et politiques des individus et des groupes. En conséquence, offrir des services de base équitables, accessibles, disponibles et de qualité est une priorité pour de nombreux pays où les programmes d'inclusion socioéconomique visent à éliminer les causes structurelles de la pauvreté, de l'injustice et de l'exclusion.

89. L'accès à l'emploi et à un travail décent représente la voie la plus sûre vers l'intégration économique et sociale. C'est pourquoi améliorer l'employabilité des individus par une éducation et une formation professionnelle de qualité est souvent considéré comme le meilleur moyen pour faire progresser l'inclusion et la pleine participation à la vie économique.

90. De plus en plus, la protection sociale universelle ou ciblée est considérée comme cruciale pour la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale et fait désormais partie intégrante de la conception des politiques sociales plus générales. En outre, il commence à être largement reconnu que l'élaboration même des politiques sociales exige une participation ouverte. Dans ce contexte, l'éventail complet de connaissances de spécialistes et de non-spécialistes apporté par la participation des collectivités peut servir de base aux politiques et à l'action et garantir que les initiatives prises seront adaptées, acceptables et efficaces.

91. Il est important de noter que certains gouvernements ont élaboré des plans et des programmes nationaux en faveur de l'inclusion sociale et ont mis en œuvre ou continuent de mettre en œuvre, avec d'assez bons résultats, une série d'interventions pour différents groupes cibles. Des exemples de bonne pratique sont présentés dans le présent rapport pour encourager les États Membres à appliquer des politiques et programmes adaptés au contexte national. Il ne fait aucun doute que l'inclusion sociale d'individus et de groupes vulnérables exige aussi bien de leur donner la possibilité de se faire entendre que de comprendre leur situation, ce qui constitue la base d'une participation effective indispensable à l'intégration sociale.

92. Malgré quelques initiatives encourageantes, il reste d'importants défis à relever en matière d'inclusion sociale. La persistance de systèmes discriminatoires au niveau des collectivités, tels que le système de caste, montre les limites des lois nationales contre la discrimination. L'exclusion dont les Roms continuent de faire l'objet en Europe illustre les difficultés inhérentes à la construction de l'inclusion sociale au niveau des collectivités. Un autre défi à l'inclusion sociale se pose au niveau mondial, à savoir le flux permanent de migrants sans papier et de réfugiés qui fuient une pauvreté généralisée, le manque d'opportunités économiques et des conflits persistants.

93. Les États Membres sont conscients de l'importance cruciale des politiques et programmes d'intégration pour la marche vers les objectifs de développement social et considèrent que ces politiques et programmes ont leur place dans leurs mesures générales de développement. Des initiatives centrées sur l'inclusion sociale des individus et des groupes sont vitales pour mettre fin à la pauvreté et à l'impuissance et pour réaliser les autres objectifs de développement durable. En conséquence, il est tout à fait justifié de les intégrer au programme de développement pour l'après-2015.

B. Recommandations

Promouvoir des sociétés inclusives dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 exige une volonté politique et des actions concertées des gouvernements à tous les niveaux

94. **Il est demandé instamment aux gouvernements de faire en sorte que les processus de prise de décisions à tous les niveaux soient inclusifs, participatifs et représentatifs.**

95. **Les gouvernements devraient examiner tous les cadres législatifs existants et éliminer toutes les dispositions discriminatoires afin de réduire les inégalités.**

96. **Les gouvernements sont encouragés à envisager la création et/ou le renforcement d'institutions nationales travaillant à promouvoir des mécanismes d'inclusion sociale aux niveaux national et local, afin que personne ne soit laissé pour compte.**

97. **Les gouvernements sont encouragés à continuer de faire part de leur expérience concernant des initiatives concrètes nationales conçues pour promouvoir la participation économique, citoyenne et politique et la lutte contre la discrimination, et concernant d'autres mesures prises pour le progrès de l'intégration sociale.**

98. **Les gouvernements peuvent envisager un échange systématique de bonnes pratiques en matière d'intégration sociale aux niveaux régional et international afin que les décideurs et les autres parties prenantes puissent les appliquer à leurs conditions nationales et accélérer les progrès de la réalisation d'une « société pour tous ».**